NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/1046 (1996)
13 février 1996

RÉSOLUTION 1046 (1996)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3630e séance,
le 13 février 1996

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur la question, en particulier sa résolution 1027 (1995) du 30 novembre 1995, par laquelle il a prorogé le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l’ex-République yougoslave de Macédoine jusqu’au 30 mai 1996,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général en date du 30 janvier 1996 (S/1996/65*) ainsi que sa lettre du 6 février 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité, et l’annexe à ladite lettre (S/1996/94),

1. Décide d’autoriser, pour la durée du mandat en cours, l’adjonction de 50 hommes à l’effectif de la FORDEPRENU, afin d’assurer la présence d’un corps de génie à l’appui de ses opérations;

2. Approuve la création du poste de commandant de la FORDEPRENU;

3. Prie le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 20 mai 1996, de nouvelles recommandations concernant la composition, l’effectif et le mandat de la FORDEPRENU compte tenu de l’évolution de la situation dans la région;

4. Décide de rester saisi de la question.

96-03367 (F)